LUXEMBOURG
AID & DEVELOPMENT

# LA STRATÉGIE DE L'ACTION HUMANITAIRE LUXEMBOURGEOISE

2022

# INDEX


**Préface** — **p.3**

**Context général** — **p.6**

**Vision** — **p.8**

**Cadre référentiel et légal** — **p.9**

**Notre approche** — **p.10**

- Principes de base — p.10
- Coopération et coordination — p.10
- Recherche, partage des connaissances et apprentissage institutionnel — p.11

**Priorités transversales** — **p.12**

- Genre — p.12
- Action humanitaire inclusive — p.13
- Santé mentale et soutien psychosocial (SMSPS) — p.13
- Localisation de l'aide — p.14
- Innovation et numérisation — p.14
- Écologisation de l'action humanitaire — p.15

**Objectifs stratégiques** — **p.16**

- Protection — p.17
- Droit International Humanitaire — p.18
- Nexus & Action humanitaire durable — p.19
- Good Donorship — p.20
- Transformation numérique — p.21
- Coordination des réponses aux urgences humanitaires — p.21

**Liste non exhaustive des engagements et initiatives dont le Luxembourg est signataire et/ou auxquels il a souscrit :** — **p.22**

**Annexe : Points d'action** — **p.23**

# PRÉFACE

La solidarité internationale et les principes humanitaires sont au cœur de l'engagement du Luxembourg dans l'action humanitaire. Ils sont le moteur qui soutient l'ambition du pays d'être un acteur de changement positif face à l'accroissement des besoins humanitaires et des vulnérabilités à l'échelle mondiale, exacerbés par la pandémie de la Covid-19. Comme indiqué dans la stratégie générale de la Coopération luxembourgeoise, adoptée en 2018, l'Action humanitaire luxembourgeoise est strictement fondée sur les besoins et reste indépendante de toute influence politique, stratégique, économique ou militaire. Elle est conforme aux principes humanitaires fondamentaux afin de garantir l'acheminement en toute sécurité de l'assistance humanitaire aux personnes dans le besoin, et respecte le principe de « ne pas nuire » aux populations affectées, tant dans les espaces physiques et numériques, qu'à l'environnement.

L'objectif de cette stratégie de l'Action humanitaire est d'exploiter davantage les moyens et l'expertise du Luxembourg pour aider à répondre au niveau toujours plus alarmant de besoins humanitaires dans le monde, ceci d'une manière efficace, durable et inclusive et dans le plein respect des principes humanitaires. Pour y parvenir, nous nous engageons à rester un bailleur flexible et prévisible, à contribuer à l'efficience et à l'efficacité de l'écosystème humanitaire et à rechercher une complémentarité durable avec les solutions à plus long terme qui sont apportées par les acteurs du développement et de la paix. À cet égard, le Luxembourg augmentera son soutien aux programmes pluriannuels dans les contextes humanitaires prolongés, conformément à l'approche dite « nexus », et maintiendra l'accent sur la région du Sahel.

Au cours des 20 dernières années, le Luxembourg a développé une expertise spécifique dans l'apport d'une assistance rapide, inclusive et efficace aux personnes touchées par des crises humanitaires. À cet égard, l'innovation a toujours été un élément clé de la réponse luxembourgeoise, non seulement en termes de développement de nouvelles solutions numériques telles que la plateforme emergency.lu, mais aussi en réduisant la charge administrative pour nos partenaires. Des partenariats humanitaires solides et de confiance ont également été fondamentaux et continueront à jouer un rôle central dans l'Action humanitaire luxembourgeoise. Nos partenariats de longue date avec les Nations unies, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, les organisations internationales et non gouvernementales ainsi qu'avec le secteur privé, le cas échéant, resteront des piliers clés pour fournir une assistance et une protection de qualité aux populations touchées par des crises dans le monde entier.

L'écosystème humanitaire au Luxembourg a été progressivement diversifié et professionnalisé au fil des années. L'Action humanitaire est devenue une priorité majeure de la politique étrangère du gouvernement. Cela se traduit par la professionnalisation de son personnel et l'évolution significative du budget humanitaire luxembourgeois, qui a doublé depuis 2010 pour atteindre plus de 60 millions d'euros en 2021. Au cours des dix dernières années, le budget humanitaire a représenté en moyenne 12 à 15% du total de l'aide publique au développement (APD) du Luxembourg. En réponse aux crises humanitaires qui continuent à augmenter en nombre, en durée et en complexité, le Luxembourg cherchera à établir une part fixe de 15% dédiée au budget humanitaire de son APD globale à partir de 2022.

La Direction de la coopération au développement et de l'action humanitaire du ministère des Affaires étrangères et européennes du Luxembourg (MAEE) est au centre de cette évolution. Son mandat comprend la coordination de l'assistance humanitaire internationale et la mise en œuvre de la politique humanitaire du Luxembourg en étroite collaboration avec ses partenaires publics et privés ainsi qu'avec les organisations internationales. Au vu des expériences acquises en la matière, une coopération renforcée de tous les acteurs au sein de l'Action humanitaire luxembourgeoise s'avère importante afin d'assurer une coordination accrue de toutes les activités oprérationnelles dans les domaines de l'action humanitaire et des secours en cas de catastrophe, dans le but d'une mise en œuvre encore plus efficace de celles-ci.



Un autre objectif de cette stratégie révisée de l'Action humanitaire est de promouvoir l'expertise et les capacités du MAEE, du personnel humanitaire de ses missions diplomatiques et celui de ses partenaires. Elle constitue une base solide pour contribuer à un changement positif et avoir un impact durable tout en offrant la flexibilité nécessaire pour s'adapter à des contextes humanitaires de plus en plus complexes ainsi qu'aux besoins des populations affectées. De plus, ce document stratégique illustre les façons de rendre l'Action humanitaire du Luxembourg encore plus inclusive, localisée, spécifique au contexte ainsi que sensible aux conflits et au Genre. Il contribuera à influencer et à renforcer le système humanitaire de manière innovante. La formation, la recherche et le renforcement des capacités seront donc essentiels.

En outre, le Luxembourg cherche à renforcer son action humanitaire en s'assurant que ses partenaires respectent les normes de qualité internationales les plus rigoureuses. La simplification des mécanismes de rapports n'est qu'un exemple de la manière dont le MAEE s'aligne sur les normes et engagements internationaux tels que le *Grand Bargain*.

Cette stratégie vise également à formuler de manière claire et plus transparente la façon dont le Luxembourg entend continuer à mettre en œuvre les engagements qu'il a pris lors du Sommet humanitaire mondial (SHM) en 2016, ses engagements dans le cadre de l'initiative sur les principes et bonnes pratiques pour l'aide humanitaire *(Good Humanitarian Donorship)*, le *Grand Bargain* ainsi qu'un certain nombre d'autres initiatives importantes. À cet égard, les six priorités transversales, les six objectifs stratégiques et les 50 points d'action énoncés dans ce document stratégique permettront de mieux évaluer l'impact de l'Action humanitaire luxembourgeoise dans la pratique. Par ailleurs, pour la première fois, le Luxembourg occupe un siège au Conseil des droits de l'homme à Genève pour le mandat 2022-2024, et restera engagé à promouvoir le respect et la protection du droit international humanitaire dans toutes les enceintes.

Aujourd'hui, les crises humanitaires durent plus longtemps, sont plus complexes et touchent plus de personnes que jamais. C'est pourquoi le « *business as usual* » n'est plus acceptable : nous devons briser les silos, connecter les différentes communautés de travailleurs humanitaires et de développement par une approche nexus et exploiter toutes les ressources dont nous disposons pour répondre aux défis humanitaires. Le Luxembourg relèvera le défi et jouera son rôle.

**Franz Fayot**

*Ministre de la coopération et de l'Action humanitaire*

> *"Humanitarian action intends first and foremost to save lives, alleviate human suffering and maintain human dignity during and in the aftermath of man-made crises and natural disasters, as well as to prevent and strengthen preparedness for the occurrence of such situations."*
>
> **Good Humanitarian Donorship**

# CONTEXTE GÉNÉRAL

Les effets combinés des défis mondiaux, notamment les conflits et autres formes de violence, les catastrophes naturelles, le changement climatique, les crises sanitaires et les pandémies, ont eu un impact dévastateur sur le paysage humanitaire, entraînant des besoins humanitaires sans précédent et en augmentation continue.

La persistance et l'intensité des conflits et de la violence sont à l'origine de l'instabilité et de la fragilité mondiale, déclenchant des souffrances humaines à grande échelle, entraînant des déplacements forcés et des crises de protection, et exacerbant l'insécurité alimentaire de millions de personnes. Les conséquences sur les civils et d'autres personnes qui ne prennent pas activement part aux hostilités sont dévastatrices et touchent de manière disproportionnée les groupes vulnérables, notamment les femmes et les enfants, qui sont davantage exposés aux violences sexuelles et aux violences basées sur le genre liées aux conflits. La dynamique des conflits et de la violence peut également avoir un impact à long terme sur la santé mentale et le bien-être psychosocial des personnes.

L'évolution des conflits et des autres formes de violence, y compris la prolifération des groupes armés non étatiques et des groupes criminels ainsi que la politisation et instrumentalisation de l'accès humanitaire, souligne une tendance vers des crises d'origine humaine plus complexes et plus longues. L'augmentation des violations du droit international humanitaire (DIH) sous la forme d'attaques directes et délibérées contre des civils, y compris les travailleurs de la santé et de l'assistance humanitaire, ainsi que contre les écoles et les hôpitaux, est extrêmement préoccupante. Le manque de respect du DIH rend également de plus en plus difficile l'accès sûr, sans contraintes et inconditionnel de l'assistance humanitaire et son acheminement aux populations touchées. Cela représente une menace importante pour les principes humanitaires et la protection de l'espace humanitaire. En raison de conflits prolongés, de l'aggravation de l'insécurité alimentaire aiguë dans les pays touchés par les conflits, mais aussi en raison de phénomènes météorologiques extrêmes et de chocs économiques, le nombre de personnes déplacées et de personnes à risque d'être déplacées a considérablement augmenté.



Outre les conflits et la violence, le changement climatique, avec son impact négatif à la dégradation de l'environnement et aux catastrophes naturelles, alimente davantage les conflits et entraîne des besoins humanitaires croissants. Les risques météorologiques, tels que les tempêtes, les inondations et les sécheresses résultant de la dégradation de l'environnement, exercent également une pression croissante sur la sécurité alimentaire, provoquant de nouveaux déplacements. Les maladies sensibles au climat, comme le paludisme, sont en augmentation. Les épidémies se multiplient et le changement climatique menace ainsi les gains durement acquis pour réduire la pauvreté, ainsi que ceux obtenus dans la lutte contre la malnutrition, la tuberculose (TB) et le sida.

L'action humanitaire a également été mise à l'épreuve par la pandémie de la Covid-19, qui a mis à nu, voire exacerbé, les vulnérabilités ainsi que les fragilités et les inégalités préexistantes, et a obligé le secteur humanitaire à repenser son *modus operandi*. La Covid-19 a considérablement perturbé les conditions socio-économiques des pays du monde entier et a entravé l'accès aux services de santé essentiels, touchant de manière disproportionnée les groupes les plus vulnérables, notamment les femmes et les filles, les personnes vivant avec un handicap, les personnes âgées et celles ayant besoin d'un soutien psychosocial.

La crise sanitaire a encore creusé la fracture numérique et a souligné l'importance d'accélérer la transformation numérique au sein du secteur humanitaire, tout en gardant les personnes touchées au centre des interventions et en adhérant au principe « ne pas nuire » dans l'environnement numérique également. Enfin, les restrictions aux mouvements et les confinements visant à prévenir la propagation de la Covid-19 ont considérablement restreint l'accès aux milieux humanitaires et ont entravé la fourniture de l'assistance humanitaire aux personnes dans le besoin.

Sur le plan politique, les initiatives mondiales visant à changer l'avenir de l'assistance humanitaire continuent d'être mises en œuvre, à savoir le Programme d'action pour l'humanité, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le programme de réforme du Secrétaire général.

> *"Humanitarian Action cannot be held hostage to political ends."*
>
> **Peter Maurer, Président du CICR**




© WFP / Esther Ouoba

# VISION

Le Luxembourg vise à faciliter une action humanitaire inclusive et durable, fondée sur des principes et basée sur les besoins, tout en gardant les personnes touchées par les crises au centre de toutes ses interventions, qu'elles soient de nature physique ou numérique.

En connectant mieux les différents instruments à sa disposition, et en apportant du financement, du soutien en nature ainsi qu'une expertise thématique et technique, le Luxembourg entend prévenir et réduire la souffrance humaine, maintenir la dignité humaine et renforcer la résilience des communautés par des actions visant à assurer la protection et l'assistance aux populations vulnérables, en particulier dans des contextes fragiles.

L'Action humanitaire luxembourgeoise vise en outre à atteindre les normes de qualité internationales les plus élevées et à contribuer à un impact humanitaire durable en tirant parti de partenariats efficaces, des connaissances locales et du renforcement des capacités ainsi que des outils numériques et des approches innovantes.



# CADRE RÉFÉRENTIEL ET LÉGAL

L'Action humanitaire luxembourgeoise est ancrée dans le respect des principes humanitaires fondamentaux, à savoir l'humanité, l'impartialité, la neutralité et l'indépendance. En tant qu'État partie aux Conventions de Genève de 1949 et à leurs protocoles additionnels, les actions du Luxembourg sont également guidées par le droit international humanitaire (DIH) ainsi que par d'autres dispositions pertinentes du droit international visant à protéger les civils dans les conflits armés.

> Les principes humanitaires ne sont pas seulement essentiels pour garantir la coordination, la redevabilité et une assistance humanitaire basée sur les besoins, mais ils sont également déterminants pour s'assurer que l'assistance humanitaire reste distincte des objectifs politiques et des intérêts internes. [1]
>
> Compte tenu des environnements souvent politisés et militarisés dans lesquels se déroulent les efforts humanitaires pour aider et protéger les populations touchées, une approche fondée sur des principes est également essentielle pour que les organisations humanitaires gagnent la confiance et l'acceptation des acteurs concernés sur le terrain.

La stratégie de l'Action humanitaire luxembourgeoise est basée sur la loi du 9 mai 2012 modifiant la loi modifiée du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement[2], qui mentionne pour la première fois l'action humanitaire. Elle se fonde également sur la résolution 46/182 de l'AGNU, qui a réformé en profondeur le système humanitaire multilatéral.

L'Action humanitaire luxembourgeoise s'appuie sur la nature et le mandat spécifique de l'action humanitaire tels que définis par le règlement de l'Union européenne concernant l'aide humanitaire de 1996 et le Consensus européen sur l'aide humanitaire de 2007, et elle opère dans le plein respect de l'article 214 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. Le Luxembourg s'engage ainsi à ce que son assistance humanitaire soit basée uniquement sur les besoins des populations affectées, qu'elle soit conforme aux principes et aux pratiques du *Good Humanitarian Donorship* ainsi qu'à ses engagements pris dans le cadre du *Grand Bargain*.

En outre, l'Action humanitaire luxembourgeoise s'appuie sur la valeur de la solidarité, conformément au cadre du Consensus européen sur l'aide humanitaire, qui affirme que « l'aide humanitaire est un impératif moral et l'expression fondamentale de la valeur universelle qu'est la solidarité entre les peuples » [3].

Pour renforcer encore l'engagement du Luxembourg envers le respect des principes humanitaires, le Luxembourg et ses principales ONG partenaires basées au Luxembourg ont signé la première Charte humanitaire en 2016. Cette Charte constitue un document d'orientation essentiel pour tous les signataires lors de l'apport et la facilitation de l'assistance humanitaire dans les zones touchées par des crises.

La stratégie de l'Action humanitaire luxembourgeoise est également alignée sur la stratégie générale de la Coopération luxembourgeoise « En route pour 2030 », ainsi que sur les documents stratégiques complémentaires sur le Genre et l'Environnement, adoptés en 2021.

[1] https://www.icrc.org/en/document/ten-years-european-consensus-humanitarian-aid-point-reference-challenging-world
[2] https://maee.gouvernement.lu/dam-assets/domaines/politique-cooperation-action-humanitaire/rb-legislation/loi-du-9-mai-2012.pdf
[3] https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/HTML/?uri=CELEX:42008X0130(01)&from=FR

# NOTRE APPROCHE

## Principes de base

Compte tenu de l'écart croissant entre les besoins humanitaires et les fonds disponibles pour y répondre de manière adéquate, il est incontestable que nous avons besoin d'une plus grande cohérence des normes humanitaires.

Par conséquent, le Luxembourg continue d'améliorer son action humanitaire en s'assurant que ses ONG partenaires se conforment aux normes de qualité internationales les plus élevées telles que le *Core Humanitarian Standard* (CHS). Cela signifie que seuls les partenaires certifiés peuvent bénéficier du soutien financier du Luxembourg, contribuant ainsi à accroître la redevabilité et la transparence vis-à-vis des contribuables. L'adhésion du Luxembourg à l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA) en 2020 souligne encore son engagement à partager les données publiques sur ses dépenses d'aide étrangère, rendant ainsi ces informations accessibles à un public plus large.

En outre, en tant que signataire du *Grand Bargain*, le Luxembourg vise à soutenir l'efficacité et la transparence du secteur humanitaire en simplifiant et en harmonisant les procédures entre les bailleurs, telles que les exigences en matière de rapports (par exemple le modèle 8+3).

En tant que défenseur de la mise en œuvre du *Core Humanitarian Standard* (CHS) ou d'une certification de qualité équivalente dans tous les domaines de son action humanitaire, le Luxembourg continuera à soutenir *l'Humanitarian Quality Assurance Initiative* (HQAI) ainsi que l'alliance CHS.

## Coopération et coordination

Pour que le Luxembourg puisse atteindre ses objectifs humanitaires et contribuer à l'amélioration de la situation des populations touchées par des crises humanitaires, des partenariats divers et complémentaires sont primordiaux. Le Luxembourg s'appuie donc sur la coopération avec un vaste réseau de partenaires, dont des organisations non gouvernementales au niveau national et international, des agences, fonds et programmes des Nations unies ainsi que le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. À ceci s'ajoutent d'autres organisations internationales, le secteur privé ainsi que le monde académique, pour aider à transformer ses engagements politiques en actions significatives et efficaces.

Le multilatéralisme est essentiel dans l'action humanitaire. À cette fin, le Luxembourg soutient le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations unies (UNOCHA), notamment son système de coordonnatrices et coordonnateurs résident(e)s, ainsi que les opérations des partenaires humanitaires multilatéraux par le biais de cadres de partenariat stratégiques pluriannuels afin de leur permettre de répondre de manière adéquate aux besoins humanitaires croissants. Ces partenariats stratégiques permettent également au Luxembourg de mieux accompagner les nombreux défis auxquels les acteurs humanitaires sont confrontés lorsqu'ils assistent et protègent les populations affectées.

En outre, en vue d'améliorer la coordination humanitaire et de renforcer l'efficacité de l'action humanitaire, le Luxembourg soutient ses partenaires dans les 11 clusters suivants : santé, logistique, nutrition, protection, abris, WASH, coordination et gestion des camps, relèvement précoce post-catastrophe, éducation, télécommunications d'urgence, et sécurité alimentaire.

En ce qui concerne les partenariats entre le secteur public et le secteur privé, tels que la plateforme emergency.lu, le Luxembourg reconnaît et apprécie le rôle important que ceux-ci peuvent jouer dans la réponse aux besoins humanitaires et dans l'efficacité de l'assistance humanitaire. Par conséquent, sa stratégie de l'Action humanitaire cherche à promouvoir des engagements avec des acteurs privés, tout en se basant sur les principes humanitaires.

L'Union européenne et ses États membres (EMUE) continueront également à être des partenaires essentiels en ce qui concerne l'approche multilatérale du Luxembourg en matière d'action humanitaire, non seulement au niveau politique mais aussi par le biais de contributions financières directes au budget de la Direction Générale de la Protection civile et opérations d'aide humanitaire européennes, la DG ECHO (par exemple les recettes affectées externes). Le Luxembourg cherche à renforcer sa coopération et sa collaboration avec l'UE et avec les EMUE en s'engageant entre autres dans l'approche Team Europe, en participant activement au groupe de travail du Conseil sur l'aide humanitaire et l'aide alimentaire (COHAFA) et en soutenant la mise en œuvre de la communication de la Commission sur l'action humanitaire de l'UE[4] adoptée en mars 2021. Le Luxembourg renforcera également sa coordination sur le terrain entre les intervenants d'action humanitaire, de développement et de consolidation de la paix de l'UE et du Luxembourg, avec le soutien des délégations de l'UE et des représentations diplomatiques du Luxembourg.

# Recherche, partage des connaissances et apprentissage institutionnel

La recherche, le partage des connaissances et l'apprentissage institutionnel sont des priorités pour le MAEE, non seulement pour continuer à soutenir une action humanitaire fondée sur des données, mais aussi pour tirer parti de l'expertise et des avantages comparatifs au sein de la communauté des bailleurs ainsi que parmi les acteurs humanitaires et communautés locales.

Les défis d'aujourd'hui doivent être relevés conjointement, ce qui rend essentiel les approches collaboratives. Le Luxembourg reste engagé à soutenir la recherche, et des études et des évaluations qui généreront des connaissances permettant à ses partenaires humanitaires de concevoir des approches opérationnelles plus fortes. En outre, la prise en compte des contextes locaux restera cruciale dans la mise en œuvre d'une réponse adéquate et augmentera la redevabilité envers les personnes affectées. Le Luxembourg estime donc que les connaissances traditionnelles (autochtones) devraient jouer un rôle plus important dans la réduction des risques de catastrophes et dans les réponses à apporter suite à des tremblements de terre, des inondations, des tempêtes, des incendies de forêt et aux crises sanitaires, entre autres.

[4] Communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil sur l'action humanitaire de l'UE: nouveaux défis, mêmes principes, https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:52021DC0110&from=EN



# PRIORITÉS TRANSVERSALES

**Les priorités transversales définies dans ce document stratégique seront intégrées dans l'ensemble de l'Action humanitaire luxembourgeoise et contribueront à guider ses engagements juridiques et politiques ainsi que son engagement avec ses partenaires : localisation de l'aide, genre, participation effective des personnes en situation de handicap, santé mentale et bien-être psychosocial, innovation et écologisation de l'action humanitaire.**

## Genre

Étant donné que les femmes et les filles sont souvent désavantagées dans de nombreux contextes humanitaires, la promotion de l'égalité des genres implique une attention explicite à l'autonomisation des femmes et des filles. En particulier en temps de crise, les inégalités de genre déjà existantes peuvent être exacerbées, conduisant à la discrimination et l'exploitation, et affectant l'accès de la personne à l'assistance humanitaire, au relèvement et au développement, ainsi que l'accès aux droits humains.

La stratégie de l'Action humanitaire luxembourgeoise mettra davantage l'accent sur la nécessité de promouvoir l'égalité et l'équité entre les genres dans les programmes humanitaires, ainsi que sur l'importance de répondre aux besoins spécifiques des femmes, des filles et de tous les individus ayant des identités de genre et des orientations sexuelles diverses. Guidé par sa stratégie générale de coopération et sa politique étrangère féministe, le Luxembourg promeut également un changement transformateur au niveau de l'attention accordée aux questions de genre dans l'action humanitaire, soutenant ainsi le renforcement des capacités et de la résilience qui va au-delà des besoins temporaires.

La prise en compte de l'effet disproportionné et des conséquences différentielles des crises sur d'autres groupes vulnérables, notamment les enfants, les personnes déplacées, les personnes vivant avec un handicap, les populations autochtones, les personnes âgées, ainsi que les personnes de toutes identités de genre et de toutes orientations sexuelles ou s'identifiant comme LGBTIQ+, sera également au cœur de l'Action humanitaire luxembourgeoise. Ceci est essentiel au vue des nombreuses vulnérabilités et des problèmes de protection supplémentaires et spécifiques auxquels font face ces groupes.

Dans la mesure du possible, le Luxembourg encourage ses partenaires à développer des stratégies et des programmes qui abordent l'égalité des genres à travers un prisme intersectionnel (comme l'identité de genre, le déplacement, le handicap, l'ethnie, etc.), ce qui permet d'identifier les dynamiques qui peuvent renforcer les vulnérabilités et nuire à la résilience. La mise en œuvre de cette approche est également essentielle pour mener à bien l'agenda de la paix et de la sécurité des femmes et pour assurer leur participation réelle et inclusive aux processus de paix.

La violence basée sur le genre (VBG) touche principalement les femmes et les filles. Il est donc important que les interventions humanitaires abordent, atténuent et préviennent la VBG dès le début des situations d'urgence.

Les personnes s'identifiant comme LGBTIQ+ sont plus susceptibles d'être isolées socialement et de subir des discriminations dans des contextes humanitaires comme par exemple dans les abris d'urgence. De plus, à la suite de catastrophes naturelles, les membres des communautés LGBTIQ+ sont plus susceptibles d'être exclus des efforts de réponse, de secours et de relèvement. Ils sont également plus susceptibles de rencontrer des obstacles lorsqu'ils traversent les frontières pour échapper aux conflits et aux catastrophes. Il est donc important que les organisations humanitaires rendent leurs activités de prévention et de réponse aux catastrophes accessibles aux communautés LGBTIQ+.

Pour conclure, la planification et l'assistance humanitaires doivent contribuer à l'égalité des genres en identifiant et en répondant efficacement aux besoins, aux priorités et aux capacités de toutes les personnes touchées par des crises.

# Action humanitaire inclusive

La participation inclusive des personnes en situation de handicap est une priorité thématique clé de la stratégie de l'Action humanitaire luxembourgeoise. Le Luxembourg s'engage fortement à promouvoir une action humanitaire incluant les personnes en situation de handicap en utilisant une approche basée sur les droits, à tous les niveaux de l'action humanitaire (préparation aux catastrophes, réponse, relèvement). L'action humanitaire inclusive est étroitement liée aux efforts de développement inclusif, notamment dans les domaines de la gouvernance inclusive et de la réduction des risques de catastrophes (RRC).

La promotion de l'inclusion du handicap est complémentaire aux efforts visant à promouvoir la protection des principales populations à risque et à promouvoir une programmation tenant compte du genre. Dans la mesure du possible, le Luxembourg encourage ses partenaires à développer des stratégies et des programmes qui abordent la discrimination et la stigmatisation à travers un prisme intersectionnel (par exemple, des programmes de prévention et de réponse à la violence contre les femmes et les filles dans les situations d'urgence et qui incluent les femmes et les filles vivant avec un handicap). Le Luxembourg s'engage également à appliquer une politique de non-discrimination dans ses propres programmes et à garantir la participation équitable des personnes vivant avec un handicap.

En outre, le Luxembourg reconnaît qu'aborder l'inclusion du handicap en utilisant une approche « nexus » apporte des résultats positifs en ce qui concerne le respect des droits des personnes vivant avec un handicap. Les partenaires sont donc encouragés à établir des stratégies à plus long terme dans leurs domaines d'expertise et à promouvoir la collaboration entre les différents acteurs clé.

# Santé mentale et soutien psychosocial (SMSPS)

Le Luxembourg reconnaît que la santé mentale et le bien-être psychosocial sont des facteurs importants pour la réussite des programmes d'assistance humanitaire. Il continuera donc à promouvoir la santé mentale et le soutien psychosocial destiné aux personnes touchées par des crises. Une autre priorité reste le soutien au bien-être et au relèvement pendant et après les situations d'urgence afin de renforcer les mécanismes d'adaptation et la résilience des personnes.

Les efforts déployés viseront à aider les parties prenantes à mettre en place des programmes humanitaires qui favorisent le bien-être de tous les bénéficiaires dans les contextes humanitaires, avec une attention particulière dédiée aux personnes en situation de handicap et d'autres groupes marginalisés.

La promotion du bien-être devrait également viser le personnel et les volontaires travaillant dans des contextes difficiles. Le Luxembourg jouera donc un rôle actif pour soutenir la promotion de la santé mentale et du bien-être du personnel et des volontaires à travers des initiatives et programmes de meilleure qualité. À cet égard, l'octroi d'un financement plus flexible sera nécessaire pour créer de nouvelles lignes budgétaires destinées à soutenir ces activités.



# Localisation de l'aide

Il n'existe pas d'approche générique adaptée à chaque contexte, toutefois le rôle des acteurs humanitaires locaux et nationaux ne doit être ni négligé ni sous-estimé. La pandémie de la Covid-19 a été un exemple frappant de la façon dont l'aide locale a été une fois de plus au premier plan de la réponse.

Le Luxembourg a toujours été un ardent défenseur de l'aide humanitaire localisée. En effet, la localisation joue un rôle clé dans l'Action humanitaire luxembourgeoise et peut être considérée comme une de ses caractéristiques. Compte tenu de la taille relative du Luxembourg en tant que bailleur mais aussi de la taille organisationnelle de ses ONG partenaires, l'assistance humanitaire du Luxembourg s'est toujours fortement appuyée sur les acteurs locaux ainsi que sur les marchés locaux lors de la mise en œuvre de projets humanitaires par le biais de partenaires luxembourgeois.

Le Luxembourg continue d'être un fervent défenseur des solutions locales et communautaires pour répondre aux besoins humanitaires. Les acteurs et les partenariats locaux continueront donc à jouer un rôle crucial dans la mise en œuvre de son action humanitaire, en particulier lorsqu'il s'agit de trouver des solutions à travers le nexus reliant l'humanitaire et le développement, et de mettre en œuvre les principes de redevabilité envers les populations affectées.



# Innovation et numérisation

Le Luxembourg continuera également à mettre un accent particulier sur la mise à l'échelle de l'innovation et de la numérisation afin d'accélérer les réponses humanitaires mondiales et d'accroître leur efficacité et leur impact. En collaboration avec des partenaires humanitaires de confiance, des instituts de recherche et, s'il y a lieu, le secteur privé, il s'agira de continuer à explorer des pistes innovantes pour améliorer l'efficacité humanitaire et de contribuer à la réflexion sur la manière d'aborder le respect des principes humanitaires fondamentaux à l'ère du numérique.

Les événements de ces dernières années ont mis en évidence la fragilité et les vulnérabilités de nombreuses régions du monde et ont souligné le besoin urgent de repenser radicalement notre approche de l'action humanitaire pour qu'elle soit plus résiliente, localisée, inclusive et durable. En outre, le nombre de crises prolongées et l'augmentation des besoins humanitaires dans le monde ont souligné l'importance de la redevabilité envers les personnes touchées. Cela nous a poussé à approfondir la façon dont nous pouvons nous adapter de manière innovante afin de répondre de manière adéquate aux besoins croissants et de plus en plus complexes des populations au cœur des crises humanitaires. À cet égard, le Luxembourg vise à tirer parti de l'innovation numérique et non-numérique comme outil d'impact positif et de changement, afin de rendre l'action humanitaire plus efficace et efficiente, en gardant les personnes au centre de toutes les interventions.

Le Luxembourg continuera à mettre l'accent sur l'importance de la connectivité pour la mise en œuvre des services humanitaires (connectivité pour l'aide) ainsi que sur la connectivité pour les populations touchées par les crises humanitaires (connectivité en tant qu'aide), tout en assurant une utilisation responsable et une approche réfléchie des outils numériques et des (nouvelles) technologies.

Le Luxembourg s'efforcera également de contribuer à créer ou à permettre la création d'un espace sûr dans la sphère numérique pour les acteurs humanitaires afin d'aider et de protéger les personnes dans le besoin.

# Écologisation de l'action humanitaire

Le lien entre l'assistance humanitaire et le changement climatique est incontestable : 12 des 15 pays les plus touchés par le changement climatique reçoivent une assistance humanitaire et la réponse internationale est de plus en plus sollicitée en raison du grand nombre de crises prolongées. Compte tenu de l'impact des crises climatiques et environnementales sur tous les aspects de la vie, notamment la sécurité alimentaire, hydrique et économique ainsi que la santé physique et mentale des communautés touchées, le Luxembourg a fait de l'écologisation de l'action humanitaire une autre priorité thématique.

S'appuyant sur son engagement à «ne pas nuire», le Luxembourg souhaite réduire l'empreinte environnementale de son action humanitaire, notamment en réduisant les émissions de gaz à effet de serre, les déchets et son impact direct sur l'environnement, conformément à sa stratégie de Coopération au Développement en matière de l'Environnement et de Changement Climatique 2021-2030. Le Luxembourg cherche également à aider les communautés à se préparer et s'adapter à l'impact des crises climatiques, à promouvoir l'expérience et la participation des acteurs locaux et à investir dans des solutions innovantes, fondées sur des données et tenant compte des risques. En outre, le Luxembourg encouragera ses partenaires à intégrer les considérations environnementales dans toutes les phases de la réponse à une situation d'urgence.

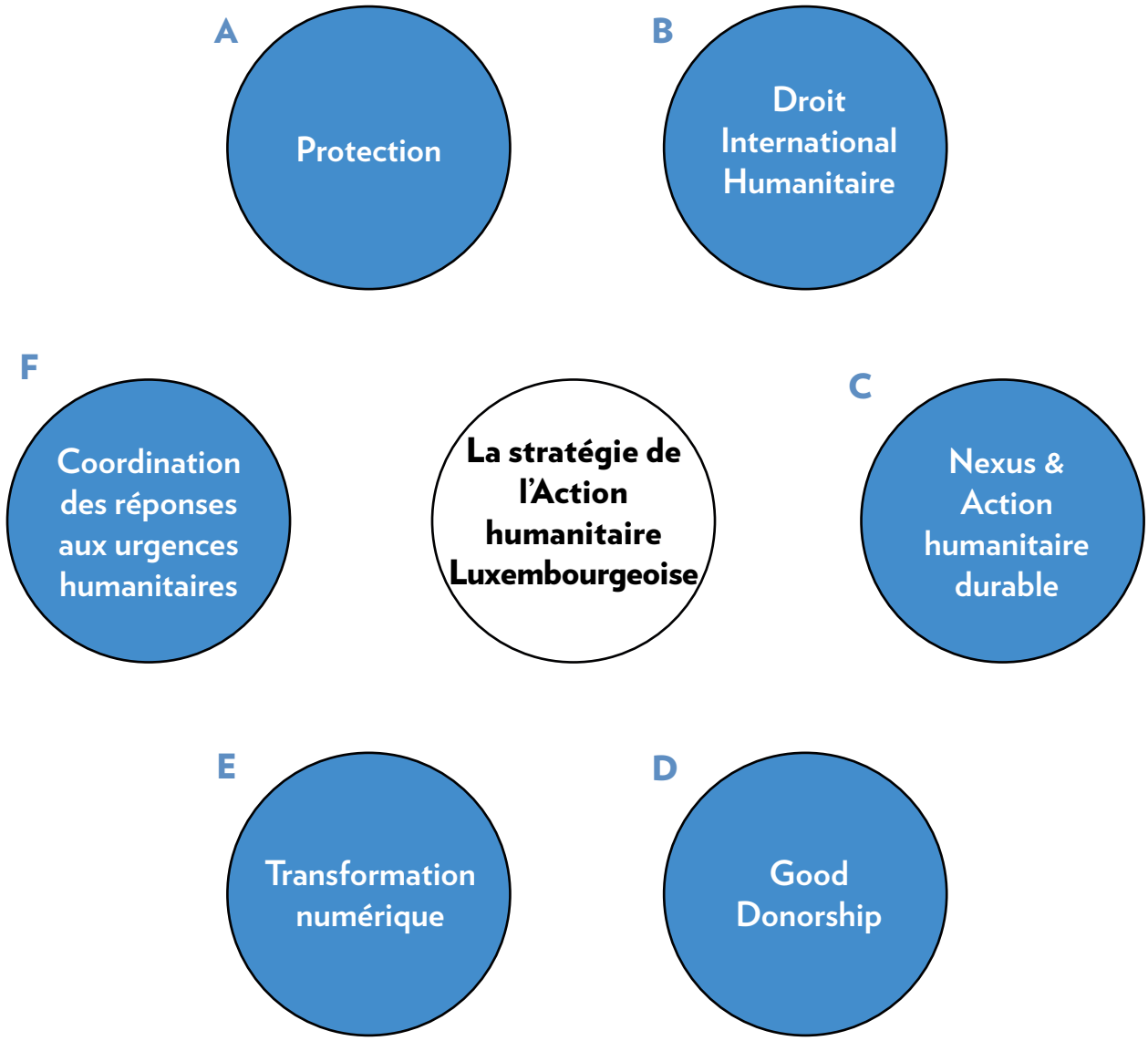
L'Action humanitaire luxembourgeoise soutient fermement la Charte sur le climat et l'environnement pour les organisations humanitaires élaborée par le Comité International de la Croix-Rouge (CICR) et la Fédération Internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR) et sensibilisera ses partenaires et les ONG nationales à rejoindre la Charte récemment adoptée.

[5] https://gain.nd.edu/



© ICRC / Maia Simão

# OBJECTIFS STRATÉGIQUES




**Le *Good Donorship* restera une caractéristique distincte de l'Action humanitaire luxembourgeoise.**

**Les deux objectifs stratégiques de la présente stratégie sont l'accroissement des efforts de protection et le respect du droit international humanitaire (DIH), surtout dans un contexte de recrudescence des conflits armés dans le monde. D'autres objectifs stratégiques tels que la transformation numérique ou le rapprochement entre l'action humanitaire et la coopération au développement (nexus) dans les crises prolongées trouveront dans cette stratégie une place primordiale et façonneront fondamentalement son implémentation. Enfin, dans ce contexte, la coordination des réponses aux urgences humanitaires est un élément essentiel de la stratégie de l'Action humanitaire.**

# A. Accroître les efforts de protection

Sauver des vies et assurer la protection des civils pris au piège de conflits et de la violence reste une priorité de l'Action humanitaire luxembourgeoise. Il est donc crucial de renforcer les efforts de prévention et de protection, de développer la diplomatie humanitaire et des efforts collectifs pour mieux s'attaquer aux causes profondes de la souffrance humaine. Avec des besoins humanitaires croissants résultant de la synergie entre l'augmentation des conflits, l'échec de la gouvernance, l'impact du changement climatique et les conséquences néfastes des pandémies, le risque que les personnes les plus vulnérables soient laissées pour compte est important. En outre, la pandémie de la Covid-19 a été une force d'accélération des vulnérabilités des populations touchées par les crises et les conflits et a encore amplifié les crises de protection de par le monde, y compris dans la sphère numérique.

Le Luxembourg reste engagé à défendre et à soutenir les actions qui visent à réduire et à prévenir l'exposition des personnes à des risques, et à assurer le respect des droits des personnes, conformément au droit international humanitaire, aux droits humains et au droit des réfugiés. Comme indiqué dans les principes du Comité permanent inter-organisations (IASC), les actions et programmes du Luxembourg sont guidés par les besoins de protection de toutes les personnes affectées et à risque. Les besoins de protection doivent être au cœur des efforts de préparation de nos partenaires sur le terrain, dans le cadre des activités immédiates et indispensables pour sauver des vies, et pendant toute la durée de la réponse humanitaire et au-delà.

Le Luxembourg continuera à prioriser la protection de l'enfant et l'éducation dans les situations d'urgence, en particulier l'accès des filles à l'éducation dans les contextes humanitaires. L'impact direct des conflits sur les civils se caractérise entre autres par des décès, des vulnérabilités accrues en termes d'insécurité alimentaire aiguë, un accès difficile à l'éducation et aux services de santé, y compris la santé et les droits sexuels et reproductifs, ainsi que diverses formes d'abus, dont la violence basée sur le genre et l'exploitation sexuelle. Le Luxembourg s'efforcera en outre de faire face à l'impact dévastateur du changement climatique qui continue de toucher de manière disproportionnée les populations vulnérables. Cela implique également de relever les défis de protection croissants liés à la transformation numérique dans l'action humanitaire et à l'impact des activités cyber sur les personnes vulnérables.

Compte tenu de l'impact des conflits armés, des catastrophes naturelles, des crises sanitaires telles que la pandémie de la Covid-19 et d'autres situations d'urgence sur la santé mentale et le bien-être psychosocial des personnes, le Luxembourg continuera à promouvoir l'amélioration de la qualité de la santé mentale et du soutien psychosocial (SMSPS) et approuve son intégration dans toutes les interventions d'assistance humanitaire en adhérant à la Déclaration de la Conférence d'Amsterdam.

# B. Promouvoir et garantir le respect du droit international humanitaire (DIH), l'action humanitaire fondée sur des principes ainsi que l'accès humanitaire

Le Luxembourg continuera à soutenir les activités et les programmes de ses partenaires visant à promouvoir le droit international humanitaire (DIH) codifié par les Conventions de Genève et leurs Protocoles additionnels. Compte tenu de la centralité des principes humanitaires pour la réalisation d'une assistance humanitaire efficace aux personnes dans le besoin, le Luxembourg reste également engagé à promouvoir et à assurer le respect de ces principes dans toute réponse humanitaire.

La nécessité de négocier et de maintenir un espace humanitaire neutre et impartial, qui ne soit pas ni politisé ni polarisé, et dans lequel les organisations humanitaires puissent aider et protéger en toute sécurité les populations touchées, reste une autre question critique qui exige une attention accrue et des mesures collectives fermes. Le Luxembourg augmentera donc son soutien aux initiatives visant à renforcer le respect du droit international humanitaire et à préserver l'espace pour une action humanitaire fondée sur des principes afin d'atténuer les souffrances humaines et de garantir l'efficacité de l'assistance humanitaire.

Par le biais de son travail de plaidoyer dans les enceintes internationales, telles que le Conseil de sécurité des Nations unies, l'Assemblée générale des Nations unies et le Conseil des droits de l'homme, le Luxembourg intensifiera ses efforts en matière de diplomatie humanitaire afin de continuer à plaider pour la protection des civils dans les conflits armés. Cela inclut la protection du personnel humanitaire et médical, la protection des enfants dans les conflits armés, la lutte contre l'impunité concernant les violences sexuelles et basées sur le genre dans les conflits armés ainsi que la pleine application du DIH au cyberspace.



# C. Nexus : promouvoir et soutenir une action humanitaire durable et inclusive

Les actions prioritaires du Luxembourg continueront à être les suivantes : sauver des vies et répondre aux besoins immédiats, alléger les souffrances, donner accès aux services de santé d'urgence et aider les populations affectées à retrouver des conditions de vie sûres. Cependant, les défis auxquels l'action humanitaire est confrontée sont de plus en plus complexes. Si nous voulons réduire durablement les besoins et les vulnérabilités des populations, diminuer leur exposition aux risques et soutenir les efforts d'anticipation et de prévention, nous devons opter pour une approche différenciée afin de « passer de la fourniture d'assistance humanitaire à la fin des besoins ».[6] Pour y parvenir, il sera essentiel de s'attaquer aux causes profondes des défis systémiques qui génèrent des besoins humanitaires et des vulnérabilités, notamment les conflits et autres situations de violence, les catastrophes naturelles résultant de l'évolution inquiétante des systèmes météorologiques, le changement climatique, l'échec de la gouvernance, les inégalités sociales et économiques, etc.

Dans le cadre de son approche de transition, l'Action humanitaire luxembourgeoise soutient la reconstruction des infrastructures vitales dans le but de rétablir et d'améliorer la résilience des communautés touchées par les conflits et les catastrophes, et de restaurer les services de base. Par ailleurs, le Luxembourg fait appel à ses partenaires pour s'assurer, dans la mesure du possible, que les projets de reconstruction cofinancés par le Luxembourg s'inscrivent dans des plans nationaux (co-) élaborés par les gouvernements des pays touchés.

Le soutien aux mesures préventives dans les contextes humanitaires contribue à réduire les besoins humanitaires, à atténuer les souffrances et les pertes de vies causées par les catastrophes liées au climat et à renforcer la résilience des populations face aux événements, tendances ou perturbations liés au climat. Le Luxembourg renforcera ses partenariats avec les acteurs humanitaires afin d'investir dans la préparation au relèvement post-catastrophe et d'intégrer la réduction des risques de catastrophes (RRC) dans ses programmes.

Conformément à la stratégie Genre de la Coopération luxembourgeoise, adoptée en 2021, l'Action humanitaire luxembourgeoise « s'engage à veiller à ce que sa programmation humanitaire tienne compte de la dimension de genre et à soutenir les acteurs humanitaires qui respectent les normes existantes en matière d'égalité de genre inscrites dans les instruments juridiques internationaux. »[7]

[6] OECD, DAC Recommendation on the Humanitarian-Development-Peace Nexus, OECD/LEGAL/2019

[7] Stratégie Genre de la Coopération luxembourgoise



# D. Good Donorship : répondre aux besoins humanitaires croissants de manière efficace grâce à un financement souple et prévisible, ainsi qu'à la localisation et des approches innovantes

En accord avec les engagements pris lors du Sommet humanitaire mondial de 2016, l'Action humanitaire luxembourgeoise continuera à consacrer la majorité de son budget à la réponse aux besoins immédiats des populations affectées dans des contextes humanitaires avec un accent particulier sur les crises oubliées et prolongées ainsi que sur les pays et régions fragiles.

Le Luxembourg s'engage à fournir des financements flexibles, non ou faiblement affectés et pluriannuels, ainsi que réduire la charge administrative pesant sur les organisations humanitaires, en harmonisant par exemple les exigences en matière de rapports. Par cette démarche, le Luxembourg vise à créer une plus grande flexibilité opérationnelle pour ses partenaires afin de répondre aux besoins urgents générés par l'évolution des crises et des situations de conflit ainsi que par les phénomènes climatiques et météorologiques.

Afin de renforcer l'efficience et l'efficacité de son assistance humanitaire, le Luxembourg encouragera ses partenaires à adopter une approche inclusive et participative pour répondre aux besoins humanitaires en impliquant activement les communautés affectées dans la conception et la mise en œuvre des programmes qui leur sont dédiés.

Le Luxembourg a toujours été un fervent partisan de l'innovation, en particulier des idées novatrices qui sont le moteur de notre mission commune visant à obtenir un changement et un impact positif pour les populations touchées, à contribuer à la diminution des besoins humanitaires et à créer des opportunités pour un avenir meilleur.

Ces dernières années ont mis en évidence la fragilité et les vulnérabilités de nombreuses régions du monde et ont souligné le besoin urgent de repenser radicalement notre approche de l'action humanitaire pour qu'elle soit plus résiliente, locale, inclusive et durable. En outre, le nombre de crises prolongées et l'augmentation des besoins humanitaires dans le monde ont souligné l'importance de la redevabilité envers les personnes touchées. Cela nous a poussé à réfléchir plus profondément aux actions innovantes qui permettent de répondre de manière adéquate aux besoins croissants et de plus en plus complexes. À cet égard, le Luxembourg vise à tirer parti de l'innovation comme outil d'impact positif et de changement pour rendre l'action humanitaire plus efficace et efficiente, en gardant les personnes au centre de toutes les interventions.

# E. Promouvoir et soutenir une transformation numérique responsable et éthique dans le secteur humanitaire

Dans sa politique humanitaire, le Luxembourg continuera à promouvoir et à soutenir fermement l'innovation technologique ainsi que la protection et le principe du « ne pas nuire » dans le domaine numérique, y compris dans le contexte des activités liées à l'informatique. Tout en reconnaissant la nécessité d'exploiter le potentiel des solutions technologiques en tant qu'outils indispensables dans le domaine des réponses humanitaires, le Luxembourg continuera à soutenir les initiatives visant à sensibiliser et atténuer les risques potentiels de protection liés à l'utilisation des données et des technologies informatiques dans l'action humanitaire. Une des priorités du Luxembourg restera de s'assurer que les personnes ayant besoin d'une assistance humanitaire ainsi que les communautés affectées restent au centre de toutes les interventions, qu'elles soient de nature numérique ou humaine.

Les questions relatives à la protection et à la responsabilité des données joueront un rôle crucial dans la stratégie de l'Action humanitaire luxembourgeoise dans les années à venir. Selon l'IASC, la mise en œuvre pratique de la responsabilité en matière de données est souvent incohérente dans et à travers les contextes d'intervention humanitaire et ce malgré l'existence de principes, de normes et de standards professionnels concernant le respect des droits des populations affectées[8]. Par conséquent, le Luxembourg cherchera à tirer parti de son écosystème des données au profit de la communauté humanitaire et à contribuer à l'établissement de normes communes à l'échelle du système.

[8] https://interagencystandingcommittee.org/system/files/2021-02/IASC%20Operational%20Guidance%20on%20Data%20Responsibility%20in%20Humanitarian%20Action-%20February%202021.pdf

[9] http://www.emergency.lu/admin/wp-content/uploads/2018/04/e.lu_factsheet_EN_02_PUBLIC-PRIVATE-PARTNERSHIP.pdf

# F. Renforcer la coordination des réponses aux urgences humanitaires en tant qu'élément essentiel de l'Action humanitaire luxembourgeoise

Se basant sur l'expérience acquise au cours des dix dernières années, emergency.lu continue d'être un outil essentiel de l'Action humanitaire luxembourgeoise, dans le cadre d'une mise en œuvre ciblée et efficace de l'aide d'urgence internationale pour répondre aux catastrophes naturelles et anthropiques ainsi qu'aux crises humanitaires. Par conséquent, emergency.lu continuera à fournir une connectivité par satellite et des services TIC à la pointe de la technologie.

emergency.lu est composé d'organisations partenaires publiques et privées, coordonnées par la Direction de la coopération au développement et de l'action humanitaire en collaboration avec ses partenaires. En fonction des besoins spécifiques, le cadre de partenariat actuel[9] d'emergency.lu pourrait être étendu.

En étroite collaboration avec les partenaires humanitaires internationaux et dans des cadres bien établis, tels que le Standby Partnership Programme des Nations unies et le mécanisme européen de protection civile, la capacité d'emergency.lu tout comme les spécialistes d'interventions humanitaires sont déployés pour répondre aux catastrophes liées au climat et aux crises humanitaires.

Une coordination renforcée des différentes activités opérationnelles mises en œuvre par le gouvernement luxembourgeois dans les domaines de l'action humanitaire et des secours en cas de catastrophes, contribuerait à renforcer l'impact de l'Action humanitaire luxembourgoise. Afin de favoriser la coordination et de permettre une réponse conjointe efficace avec les partenaires d'emergency.lu, la Direction de la coopération au développement et de l'action humanitaire, en charge de la coordination et de la mise en œuvre de la politique d'action humanitaire œuvrera en faveur de la mise en place, en collaboration avec ses différents partenaires, d'une plateforme nationale destinée à renforcer l'échange d'informations et à promouvoir la coordination dans le cadre des urgences humanitaires. Cette plateforme serait composée d'un comité de coordination stratégique et d'une équipe de coordination opérationnelle et impliquerait les différents acteurs dans ce domaine.

# LISTE NON EXHAUSTIVE DES ENGAGEMENTS ET INITIATIVES DONT LE LUXEMBOURG EST SIGNATAIRE ET/OU AUXQUELS IL A SOUSCRIT :

- Initiative sur les principes et bonnes pratiques pour l'aide humanitaire *(Good Humanitarian Donorship initiative)*
- « Règlement de l'Union européenne concernant l'aide humanitaire » : règlement (CE) N°1257/96 du Conseil du 20 juin 1996 concernant l'aide humanitaire, et tel que modifié ensuite
- « Consensus européen sur l'aide humanitaire » : déclaration conjointe du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres réunis au sein du Conseil, du Parlement européen et de la Commission européenne
- Déclaration d'Amsterdam sur la santé mentale et le soutien psychosocial dans les situations de crise
- Engagement collectif de « ne laisser personne pour compte »
- *Grand Bargain* lancé lors du Sommet humanitaire mondial à Istanbul en mai 2016
- Charte humanitaire du Luxembourg
- Appel à l'action pour renforcer le respect du droit international humanitaire et de l'action humanitaire reposant sur des principes
- « La Place centrale de la protection dans l'action humanitaire », soutenu par le Comité permanent inter-organisations (IASC)
- Charte pour l'inclusion des personnes handicapées dans l'action humanitaire
- Pacte sur les femmes, la paix, la sécurité et l'action humanitaire
- Charte sur le climat et l'environnement pour les organisations humanitaires développée par le CICR et la FICR
- Déclaration sur la sécurité dans les écoles
- Appel à l'action contre la violence à caractère sexiste dans les situations d'urgence
- Coalition pour les repas scolaires
- Convention relative à l'assistance alimentaire

# ANNEXE : POINTS D' ACTION

## A. Accroître les efforts de protection

1. Plaider pour le principe « ne laisser personne pour compte », en particulier en ce qui concerne les groupes vulnérables, et pour le strict respect du principe « ne pas nuire », que ce soit par rapport aux populations touchées ou à l'environnement.

2. Accroître les investissements et soutenir les financements innovants pour la lutte antimines.

3. Accroître les investissements pour la protection de groupes vulnérables et marginalisés, qui sont souvent touchés de manière disproportionnée par les crises, notamment les enfants, les femmes, les personnes déplacées, les réfugiés, les personnes vivant avec un handicap, les personnes âgées et les communautés LGBTIQ+.

4. Renforcer le soutien à la protection des enfants, en mettant l'accent sur les enfants dans les conflits armés ainsi que sur les enfants associés à des groupes armés ou les forces armées.

5. Plaider pour la protection de l'éducation des enfants dans les crises humanitaires et l'accès (sûr) à l'éducation dans les situations d'urgence.

6. Accroître les investissements en faveur de la protection des personnes touchées par des crises humanitaires contre la violence basée sur le genre et la violence sexuelle, en accordant une attention particulière aux femmes et aux filles.

7. Plaider pour l'inclusion de la santé mentale et du soutien psychosocial (SMSPS) pour les populations affectées ainsi que pour les acteurs humanitaires dans les activités et les programmes soutenus par le Luxembourg.

8. Contribuer au renforcement de la protection des données (personnelles) dans l'action humanitaire au sein de la communauté des bailleurs ainsi que dans les organisations humanitaires.

9. Préconiser la prise en compte systématique des questions liées au climat et à l'environnement, y compris les analyses de risques et la gestion des connaissances, dans toutes les activités et tous les programmes soutenus par le Luxembourg afin de contribuer à la protection des populations touchées et de l'environnement.

10. Engager fermement les partenaires humanitaires à protéger les populations touchées contre l'exploitation sexuelle, les abus sexuels, le harcèlement sexuel, ainsi que contre toute autre forme d'acte répréhensible ou de mauvaise conduite.



## B. Promouvoir et garantir le respect du droit international humanitaire (DIH), l'action humanitaire reposant sur des principes et l'accès humanitaire

11. Contribuer à renforcer la coordination au niveau national entre les différentes politiques et actions visant à promouvoir et à assurer le respect du DIH, y compris au sein du ministère des Affaires étrangères et européennes du Luxembourg.

12. Plaider en faveur d'un respect renforcé du DIH, d'autres législations pertinentes, y compris le droit international, les droits humains, et les principes humanitaires tant au niveau politique qu'opérationnel, y compris l'accès humanitaire sûr, inconditionnel et sans entrave face aux conflits armés et autres situations de violence.

13. Encourager et soutenir les initiatives de partenaires humanitaires fiables et impartiaux en vue de renforcer la protection des civils et des individus qui ne participent plus aux hostilités.

14. Promouvoir et soutenir les efforts visant à préserver l'espace humanitaire, notamment par le biais du dialogue politique ainsi que par la diplomatie humanitaire et la négociation humanitaire menées par les partenaires humanitaires.

15. Plaider pour la prévention de tout impact négatif potentiel de sanctions sur les activités humanitaires.

16. Promouvoir l'importance de la mise en place par les États de mesures au niveau national pour l'application du DIH, y compris des mesures législatives, administratives et pratiques, et apporter un soutien aux initiatives existantes et nouvelles à cet égard.

17. Soutenir les efforts visant à entrer en dialogue avec des groupes armés non étatiques, ceux qui les soutiennent et ceux qui les influencent, afin d'améliorer leur compréhension et leur respect du DIH.

## C. Nexus : promouvoir et soutenir une action humanitaire durable et inclusive

18. Renforcer la coordination et accroître la complémentarité entre les efforts humanitaires et de développement dans tous les secteurs afin de promouvoir et de contribuer à une approche plus cohérente du lien entre l'humanitaire et le développement, en particulier dans les contextes humanitaires prolongés.

19. Soutenir, dans la mesure du possible, les travaux de recherche et l'élaboration de politiques visant à renforcer la compréhension du lien entre l'humanitaire, le développement et la paix, et ses implications dans les contextes de crise.

20. Soutenir les efforts visant à instaurer une paix durable, notamment par des activités de justice transitionnelle.

21. Investir dans les efforts des partenaires humanitaires pour concevoir une action humanitaire transformatrice en matière de genre et sensible aux conflits.

22. Investir dans les efforts visant à soutenir la reconstruction et le relèvement dans les contextes humanitaires, en particulier dans les crises prolongées, et assurer la durabilité de ces efforts en termes de résilience et de capacité d'adaptation.

23. Encourager les partenaires de l'Action humanitaire luxembourgeoise à intégrer la réduction des risques de catastrophes (prévention) et les facteurs environnementaux et/ou les plans d'adaptation au climat dans la conception de leurs projets et programmes humanitaires afin de construire et/ou renforcer la résilience des communautés aux chocs liés au climat.

24. Soutenir le développement de nouvelles mesures préventives et d'actions anticipées, ainsi que le renforcement des mesures existantes, afin d'améliorer la résilience et l'adaptation ainsi que la préparation dans les contextes humanitaires.

25. Évaluer et adopter des mesures visant à réduire l'empreinte environnementale du Luxembourg en tant qu'acteur humanitaire ainsi que celle de ses partenaires humanitaires.

## D. Good Donorship : répondre aux besoins humanitaires croissants de manière efficace grâce à un financement souple et prévisible, ainsi qu'à la localisation et des approches innovantes

26. Maintenir et étendre les modalités de financement flexibles, prévisibles et pluriannuels du Luxembourg avec nos partenaires humanitaires de confiance.

27. Accroître le soutien du Luxembourg aux intervenants locaux, notamment par un recours accru au financement commun et à d'autres modalités de financement, donnant ainsi la priorité à la mise en œuvre par les acteurs locaux.

28. Accroître le soutien au Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, notamment en vue de renforcer les efforts de coordination et de localisation, ainsi qu'au Bureau des Nations unies pour la coordination des affaires humanitaires, notamment son système de coordonnatrices et coordonnateurs résident(e)s.

29. Investir dans le renforcement des capacités des acteurs locaux et des intervenants de première ligne, y compris dans les domaines de la diplomatie humanitaire et de la négociation humanitaire.

30. Soutenir et encourager des partenariats équitables et inclusifs avec les acteurs locaux.

31. Continuer à consacrer la majorité du budget de l'Action humanitaire en réponse aux besoins immédiats des communautés dans des contextes humanitaires, en mettant l'accent sur les conflits oubliés, les crises prolongées et les contextes fragiles.

32. Simplifier et harmoniser les exigences en matière de rapports, conformément aux engagements du *Grand Bargain* et aux principes et bonnes pratiques dans l'action humanitaire *(Good Humanitarian Donorship)*.

33. Contribuer à façonner et à influencer les discussions politiques sur l'avenir et l'efficacité de l'action humanitaire dans les enceintes nationales et internationales.

34. Investir dans les activités de recherche politique (policy) et opérationnelle des partenaires de confiance visant à rendre l'action humanitaire plus efficace, efficiente et transparente, notamment dans les domaines de la prévention et de la protection.

35. Promouvoir la recherche sur les sujets humanitaires et les approches collaboratives pour renforcer les compétences et l'expertise des acteurs humanitaires et du personnel du MAEE luxembourgeois.

36. Tirer parti, où pertinent, de la valeur ajoutée et de l'expertise du secteur privé luxembourgeois pour contribuer à l'écosystème humanitaire.

## E. Promouvoir et soutenir une transformation numérique responsable et éthique dans le secteur humanitaire

37. Préconiser et soutenir l'innovation numérique ainsi que la protection dans la sphère numérique, y compris dans le cadre des activités cyber.

38. Encourager et promouvoir le développement proactif de l'utilisation responsable et éthique des données et des technologies dans l'action humanitaire dans le contexte d'activités cyber, en particulier en ce qui concerne les données touchant les populations vulnérables dans des contextes fragiles.

39. Soutenir les activités qui visent à exploiter le potentiel des nouvelles technologies et des données (notamment un centre d'excellence dans le secteur des données et des technologies dans l'action humanitaire) en vue d'améliorer l'action humanitaire tout en respectant les principes humanitaires fondamentaux, en protégeant la dignité des populations touchées et en préservant leur confiance.

40. Soutenir les initiatives des partenaires de confiance visant à évaluer les risques de protection liés à l'utilisation de solutions numériques ainsi que celles visant à atténuer les risques potentiels pour les populations affectées.

41. Continuer à sensibiliser les communautés internationales et les bailleurs aux risques potentiels pour les populations touchées liés à l'utilisation des outils numériques.

42. Encourager l'utilisation responsable et éthique des outils numériques et innovants par les partenaires humanitaires, y compris dans le cadre d'une collaboration conjointe, afin de construire un environnement humanitaire plus favorable et d'accroître l'impact de l'assistance humanitaire.

## F. Renforcer la coordination des réponses aux urgences humanitaires en tant qu'élément essentiel de l'Action humanitaire luxembourgeoise

43. Consolider et renforcer la position du Luxembourg en tant que fournisseur de nouvelles technologies pour le bien de la communauté humanitaire, telles que emergency.lu.

44. Continuer à développer les services de soutien aux infrastructures pour les agences humanitaires, principalement dans le domaine des bureaux et des logements d'urgence.

45. Contribuer à la mettre en place une équipe d'assistance technique et de soutien (TAST) au sein de la réserve européenne de protection civile.

46. Développer une capacité de soutien logistique.

47. Soutenir le développement de la plate-forme d'experts thématiques, prêts à être déployés dans le contexte international de l'aide humanitaire et des interventions d'urgence.

48. Constituer un stock de biens humanitaires, afin de répondre à un éventuel besoin urgent des organisations humanitaires partenaires, lorsque l'approvisionnement local n'est pas possible.

49. Contribuer aux activités de préparation et de renforcement des capacités des agences partenaires dans les domaines d'expertise de emergency.lu.

50. Mettre en place une plateforme de coordination, incluant tous les partenaires humanitaires actuels et potentiels, qui comprend un comité de coordination stratégique et une équipe de coordination opérationnelle.

**Ministère des Affaires étrangères et européennes**

**Direction de la coopération au développement et de l'action humanitaire**

*6, rue de la Congrégation*
*L-1352 Luxembourg*

LUXEMBOURG
AID & DEVELOPMENT